



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Prestations en nature

Question écrite n° 6476

### Texte de la question

M. Gratién Ferrari attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur le caractère aléatoire du remboursement de l'achat de chiens spécialement dressés pour venir en aide aux aveugles. A l'heure actuelle, ce remboursement est laissé à la libre appréciation des différentes caisses primaires d'assurance maladie départementales. Il suggère que ces chiens soient considérés comme prothèses vivantes et soient à ce titre remboursés uniformément sur le territoire national.

### Texte de la réponse

La prise en charge d'un certain nombre de fournitures et d'appareils est subordonnée à leur inscription au tarif interministériel des prestations sanitaires (TIPS). La prise en charge des chiens d'aveugles ne saurait être prévue par le TIPS, dans la mesure où on ne peut, en aucun cas, considérer un animal comme un appareil ou une prothèse. L'objet de l'inscription des fournitures et appareils au TIPS est d'ailleurs l'amélioration de l'état médical du patient s'inscrivant dans un projet thérapeutique, ce qui n'est pas le cas des mesures principalement destinées à favoriser l'insertion ou à améliorer le cadre et les conditions de vie des handicapés comme l'achat de chiens d'aveugles. Il est confirmé toutefois que les caisses primaires d'assurance maladie peuvent éventuellement financer l'achat de chiens d'aveugles sur leur fonds d'action sanitaire et sociale et dans le cadre des prestations extralégales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ferrari Gratién](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6476

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 1993, page 3383

**Réponse publiée le :** 31 janvier 1994, page 480